

ABONNEMENT.

ANNUITÉ :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Novembre 1880.

Bulletin politique.

Dans le procès en diffamation intenté par M. le général de Cissey à l'*Intransigeant* et au *Petit Parisien*, la lumière a été faite par les dépositions des témoins, et il ne reste rien, absolument rien, des accusations stupides formulées contre le général.

Un seul fait acquis au procès suffit à le démontrer.

La presse radicale avait mené grand bruit de l'affaire du colonel Clément, condamné pour falsification dans un acte, et qu'elle disait vivre tranquillement en Amérique. M. Rochefort a encore insisté à l'audience sur cette affirmation; il donnait même l'adresse du malheureux colonel dans une ville des États-Unis.

Seulement M. le général de Cissey a fait comparaître le maître d'hôtel de Boulogne, chez qui le colonel s'est suicidé. Celui-ci a raconté à l'audience le genre de mort, les circonstances du suicide, il a vu le cadavre, il a suivi son convoi au cimetière; — on a produit enfin l'acte de décès et un certificat du parquet attestant le suicide. Il était impossible d'avoir des preuves plus convaincantes, et M. Rochefort était confondu.

Eh bien, toutes les accusations de MM. Laisant et Rochefort ressemblent à cette histoire du colonel Clément, que ces messieurs croient encore vivants, quand on leur produit tant de témoignages qui prouvent sa mort!

Ces accusations sont absolument insensées, s'est écrié le général Berge en commençant sa déposition; et tout le monde aujourd'hui, tous les gens de bonne foi, doivent le reconnaître.

Les directeurs de l'*Intransigeant* et du *Petit Parisien* ont si bien senti qu'ils étaient écrasés par la masse de témoignages, que leur

attitude a été pitoyable. M. Rochefort surtout semblait avoir complètement perdu la tête. Il a exprimé à plusieurs reprises le regret de ne pouvoir faire entendre ses propres témoignages!

Mais à qui la faute si ces prétendus témoins à charge n'ont pu être entendus?

Qui donc a commencé cette campagne odieuse de calomnies et de diffamations contre le général de Cissey, si ce n'est M. Laisant avec M. Rochefort? Il faut bien supposer que ces messieurs ont dû, avant d'écrire, s'entourer des renseignements, voir les témoins qui pouvaient appuyer leurs allégations, rassembler enfin toutes les pièces de leur dossier.

Puisqu'ils commençaient l'attaque, ils devaient être prêts à la soutenir, avant que M. de Cissey fût prêt à se défendre. Supposer le contraire, ce serait supposer que ces messieurs ont agi comme des fous.

Pourquoi donc n'ont-ils pas pris leurs précautions et les moyens de procédure pour faire entendre leurs témoins en temps utile?

Les regrets exprimés par M. Rochefort ne sont donc qu'une excuse assez pauvre, la défaite d'un accusateur aux abois qui sent crouler tout l'édifice de ses calomnies — ils ne sauraient être pris au sérieux.

On peut juger aujourd'hui avec quelle légèreté, nous ne dirons pas mauvaise foi, a été outragé et diffamé le général de Cissey.

Nous avons à examiner en quelques mots une autre face de cette triste affaire qu'on semble vouloir dissimuler à dessein, dit l'*Union*.

Toutes ces accusations rétrospectives contre un général qui a quitté le ministère depuis six ans ne sont destinées qu'à détourner l'attention du point capital.

MM. Rochefort, Laisant et Le Faure ont fait consciemment ou inconsciemment le jeu de M. Gambetta qui a intérêt à voiler certains actes.

Nous répéterons aujourd'hui ce que nous avons déjà dit, ce que nous ne cesserons de dire : il ne s'agit pas de savoir ce qui s'est passé au ministère de la guerre, sous l'administration

du général de Cissey; cela est bon pour amuser le public et cacher autre chose; il s'agit de faire la lumière sur ce qui s'est passé sous l'administration du général Farre, en 1880 et non en 1874!

Nous en reviendrons toujours là, car les premières révélations qui ont été le point de départ de toute cette campagne visaient des faits récents et non pas des faits anciens.

Voilà ce que M. Gambetta et M. Jung ont peut-être un intérêt majeur à cacher au public: aussi avons-nous un intérêt majeur à demander la lumière. Nous ne nous laisserons pas égarer par des criaileries ou des enquêtes rétrospectives.

M. Amédée Le Faure au Parlement, MM. Laisant et Rochefort dans la presse, en naifs qu'en complices, ont prêté les mains à la tactique de M. Gambetta. C'est leur affaire; peu nous importe le rôle qu'ils jouent.

Mais pour nous, qui sommes de la galerie et qui cherchons le nœud de la pièce, nous demandons et nous demanderons toujours que des éclaircissements soient donnés sur le détournement de certaines pièces du ministère de la guerre, non pas en 1874 ou 1875, mais cette année même, en 1880!

Si l'on veut faire des enquêtes, c'est sur ce point qu'elles doivent porter.

Chronique générale.

MM. Laisant et Rochefort ont employé les vingt-quatre heures qu'un vieux dicton accorde à tout accusé pour maudire ses juges, à déverser dans leurs journaux de nouveaux outrages sur M. le général de Cissey. Injures de diffamateurs ne tirent pas à conséquence et, en l'espèce, elles honorent le général. Il n'y a pas lieu de s'en occuper.

Quant à M. Félix Pyat, non content d'ouvrir dans la *Marseillaise* une souscription pour payer les dommages-intérêts imposés à MM. Laisant et Rochefort, il fait entendre à l'adresse de M. le général de Cissey des menaces de communard hydrophobe:

« Et maintenant, s'écrie-t-il, continuez à vous parer des lauriers cueillis par vous dans le sang de Millière, sur les marches du Panthéon! Ce sont les seuls qui vous restent et ils pourraient vous coûter cher un jour.

Il est vrai que vous êtes bien vieux.

À quoi bon fusiller un cadavre! »

Cette semaine promet d'offrir aux amateurs des séances parlementaires quelques bryantes distractions.

Au Sénat, M. de Gavardie déposera sa demande d'enquête sur les antécédents de M. Constans. Nous savons qu'il sera énergiquement soutenu par ses collègues de la droite. Il y aura, en outre, une double interpellation sur la politique étrangère du gouvernement au Sénat, par le duc de Broglie; à la Chambre des députés, par M. Jules Delafosse.

La nomination des vingt-deux commissaires enquêteurs, dans l'affaire Cissey, paraît devoir être renvoyée aux calendes grecques. Nombre de députés regrettent d'avoir voté pour l'enquête et l'on affirme même que quatre des signataires de la proposition Laisant retirent leurs signatures.

Le *Soleil* assure que M. Laisant a envoyé des témoins à M. le vicomte de Saint-Vincent qui, dans une lettre lue à l'audience de samedi, accuse formellement le député de Nantes d'avoir manqué de courage pendant la guerre.

Le bruit court que le candidat de M. Gambetta pour le poste de gouverneur de la Banque de France est M. Allain-Targé, député de Paris, pour le cas probable où M. Denormandie persisterait dans son projet de démission.

La République française continue sa cam-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE DOUBLE CHAÎNE

(Suite et fin.)

Aucun incident ne marqua les journées qui suivirent cet entretien aigre-doux. Mais la situation devint de plus en plus tendue. Tout en faisant des prodiges pour cacher leur état de crispation nerveuse, Miguel et sa femme commettaient de petites fautes que la mauvaise disposition de leurs pensionnaires grossissait aussitôt.

— Ce n'est plus tenable, s'écria Juan.

— Dieu me pardonne, ils nous traitent comme leurs valets.

— Sans compter que, s'ils l'osaient, ils nous retireraient le pain de la bouche.

— Pour trouver davantage après nous!

— Oh! mais, le diable m'emporte, si je leur laisse un maravedis.

— C'est qu'ils s'entendent fort bien pour nous piller.

— Parbleu! ils sont deux, tandis que nous sommes isolés.

— Et qui nous empêche de nous révolter?

— Qu'y gagnerions-nous? Quitter cette maison pour aller mourir chacun dans notre coin. Écoutez,

ma commère, tout est préférable à la solitude. Il n'y a pas jusqu'à votre désagréable figure que je regretterais de ne plus voir.

— Taisez-vous, mal appris que vous êtes!

— Trêve d'injures, et tâchons de nous éclairer sur nos véritables sentiments. Vous êtes-vous quelquefois demandé si nos querelles avaient pour cause une antipathie réelle ou simplement un mutuel besoin de discussions et de batailles? Ah! ne vous récriez pas. Les célibataires sont ainsi bâtis, que leur caractère s'agrite à la longue, et qu'ils prennent en grippe la famille dont ils n'ont pas voulu d'abord, et qui les repousse à son tour! Inutiles et délaissés par leur faute, ils reportent alors sur eux-mêmes l'affection que les autres leur refusent, et s'en prennent au genre humain de l'isolement qu'ils se sont volontairement imposé. Voilà, ma belle, ce que je me dis, quand je m'interroge en toute conscience.

— Peut-être n'avez-vous pas absolument tort. Peut-être vous n'allez point, je suppose, me persuader que nos disputes soient une preuve de sympathie?

— Si, vraiment, et la meilleure! N'avons-nous pas la même humeur grondeuse? Nous voici habitués à nous tracasser, à nous harceler; la nature y trouve son compte, et je gage que nous serions fort attrapés le jour où l'on nous mettrait d'accord.

Barbara sourit à la conclusion du vieux garçon, qui poursuivait:

— Passons maintenant au grand mobile des actions humaines, à l'intérêt. Tel aussi le puissant lien qui rapproche nos existences. Nous sommes l'un et l'autre privés d'appui, de soutien; recherchés de nos seuls neveux, dont la convoitise éclate à chaque instant. Tous deux, nous avons hâte de sortir de cette prison, pour vivre en liberté.

— Et ne plus nous contraindre, comme nous le faisons.

— Contrainte absurde, et dont ils profiteront à nos dépens.

— Notre existence est, en effet, peu conforme à notre position de fortune.

— Et notre fortune est à peu près la même, se-
norita Barbara.

— Ajoutez que nous avons l'un et l'autre besoin de mille petits soins qu'on nous marchandait ici!

— En résumé, nous ferions sagement de planter là nos neveux pour nous retirer quelque part ensemble.

— Ensemble! Vous êtes fou.

— Puisque nous sommes condamnés à ne point nous quitter.

— Comment cela, s'il vous plaît?

— Voulez-vous partir la première?

— Jamais!

— Eh bien! comme je suis aussi entêté que

vous, nous voici rivés éternellement au même boulet. Dès lors, il nous reste le choix de la résidence, et vous conviendrez que la pire de toutes serait cette maison.

— Mais... nous nous détestons!

— La haine est plus voisine de l'affection que l'indifférence.

— Je réfléchirai, dit lentement la vieille fille, qui, pour la première fois de sa vie, tendit la main à Juan.

Celui-ci voulut y déposer un baiser, mais, avec un geste de pudeur effarouchée, Barbara la retira et fit une profonde révérence.

Tout invraisemblable qu'il eût semblé d'abord, le mariage était convenu entre les parties, et, tandis que les neveux s'endormaient tranquillement sur leurs espérances, les futurs époux cherchaient ensemble le moyen d'exécuter leur plan sans tapage.

Trop égoïstes eux-mêmes pour ne point comprendre ce défaut-là chez les autres, ils redoutaient la colère de leurs héritiers déçus et ne voulaient à aucun prix l'affronter ouvertement. Ils arrangèrent donc que Barbara partirait la première, sous prétexte d'aller visiter une amie qui venait de perdre sa fille. Pendant ce temps, Juan hâterait les démarches, puis il rejoindrait sournoisement sa

pagne contre l'Eglise et contre le peuple. Après l'expulsion des congrégations, elle demande la dispersion des Œuvres catholiques ouvrières. M. Gambetta est l'ennemi de quiconque s'occupe du bien-être moral et matériel des ouvriers, dans lesquels il ne voit que des électeurs.

M. Gambetta est bien renté, bien logé, bien chauffé, bien nourri. Il dort ses grasses matinées sur l'oreiller de M. le duc de Morny. Qu'est-ce que le peuple pourrait désirer de plus ?

Il circule à Besançon une pétition pour obtenir la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le gouvernement n'ayant rien fait pour arrêter le colportage de cette étrange pièce, on doit conclure qu'il le tolère. C'est une singulière manière de se montrer fidèle aux déclarations de respect et de sympathie si hautement manifestées en plusieurs circonstances pour la Religion de la majorité des Français.

Avant-hier, au cimetière Levallois, a eu lieu une manifestation sur la tombe de Ferré. Plusieurs arrestations ont eu lieu à la suite desquelles l'*Intransigeant* organise une pétition au conseil municipal, demandant un emplacement pour l'érection d'un monument en l'honneur des combattants de la Commune.

Battez, tambours !... Non, ne battez pas, puisque vous êtes supprimés.

Alors, sonnez clairs, car le général Farre est maintenant sénateur.

Et nous tous, citoyens français, réjouissons-nous, car le général Farre vient d'entrer dans l'inamovibilité, — ce qui revient à dire que lorsque M. Farre aura cessé de nous coûter 400,000 francs par an comme ministre, il continuera de nous en coûter 40,000 en qualité de sénateur inamovible.

Ne battez pas, tambours, mais sonnez, clairs, et réjouissons-nous !

Les *Tablettes d'un Spectateur* nous apprennent que le richissime M. Léon Say a reçu 44,000 fr. d'indemnité pour les bagages qu'il a fait transporter de Londres à Paris lorsqu'il a été nommé président du Sénat.

SÉNAT.

Extrait du compte rendu analytique de la séance du 27 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses de 1884.

M. de Gavardie a la parole pour la continuation de son discours. Il poursuit l'examen des méfaits du ministère de l'intérieur. Il combat la nécessité d'une direction de la presse.

Le *Journal officiel*, qui ne devrait être qu'un journal de faits, est devenu un journal de propagande de doctrines politiques et religieuses.

belle à Cuença, où le mariage aurait lieu tout de suite.

On aviserait plus tard à prévenir les neveux.

Le projet s'accomplit de point en point, et la tante, un beau matin, apprit à sa nièce le soi-disant malheur qui exigerait son absence.

— Nous quitter ! s'écria Lucia en se composant un visage de circonstance. Oh ! quel ennui !

— Mais, ma petite, ce n'est point pour longtemps.

— C'est égal, je suis désolée. Ne pourriez-vous pas alléguer une raison de santé, la fatigue du voyage ?

— La fatigue, la fatigue ! En vérité, ma nièce, à quarante-huit ans on n'est point une vieille femme.

— Excusez-moi, je n'ai pas eu l'intention de vous blesser.

— C'est qu'à vous entendre, il semblerait qu'on n'eût plus qu'à se faire mettre en terre.

— Ah ! ma tante !

— Allons, je te pardonne ; ce n'est pas la faute si l'on t'a mal élevée. Nous disions que j'étais obligée de partir.

— Parlons de votre retour.

— En cela, ma nièce, j'agirai de mon mieux pour te plaire.

— A la bonne heure ! ma chère tante. Barbara était à Cuença depuis un mois, quand

L'orateur cite des articles à l'appui de ses allégations, entre autres un article apologétique de Danton, cet illustre coquin.

Il parle ensuite d'un article sur la morale évolutionniste. Savez-vous ce que c'est que la morale évolutionniste ? A mon avis, c'est la morale des ministres qui évoluent tous les jours.

Voilà ce qui se publie sous le ministère de M. Constans. Je crois que M. Constans est là aujourd'hui. (M. Constans fait un signe affirmatif.) Pardon, monsieur, je ne vous connaissais que de réputation.

Depuis quand a-t-on ordonné des poursuites contre les publications immondes ? Ce n'est pas à la suite des plaintes des familles et des journaux conservateurs, c'est lorsque les journaux républicains n'ont pu faire autrement que de manifester leur indignation.

Sous le ministère de M. Constans, on ne respecte rien de ce qui est respectable. (A gauche, cris : A l'ordre ! à l'ordre.)

M. le président Léon Say. — Si vous insultez le ministre, je vous rappellerai à l'ordre.

M. de Gavardie. — On insulte publiquement les Jésuites ; vous en êtes responsable, M. Constans !

A gauche. — Assez ! assez ! A l'ordre ! à l'ordre ! (Violentes interruptions à gauche.)

La gauche manifeste son impatience de voir ainsi abîmer son ministère, elle réclame la censure pour M. de Gavardie, elle veut l'empêcher de parler.

M. le président. — L'orateur a abusé de la tribune, je l'ai prévenu ; laissez-le cependant continuer.

M. de Gavardie. — On n'insulte pas seulement les congrégations, on insulte encore l'armée. A Pontivy, un préfet a insulté les officiers d'un régiment, sans doute il recevra de l'avancement. (Cris : à l'ordre !)

On a interdit la reproduction de la gravure des victimes du 14 juillet. Où est donc la liberté, si on ne peut mettre l'histoire en gravures ? On a fait saisir une gravure représentant la mort de M^r Darboy.

Il y a une telle désorganisation dans l'administration de l'intérieur qu'un fonctionnaire a pu dire sans recevoir d'avertissement : « Le Sénat est une chose nuisible ». Maintenant on livre aux députés, et surtout aux députés républicains, les dossiers les plus intimes.

M. le ministre de l'intérieur. — Où avez-vous vu cela ?

M. de Gavardie. — Je ne l'ai pas vu, j'en suis sûr. (Protestations à gauche.)

M. le président. — Monsieur de Gavardie, je vous rappelle à l'ordre pour la seconde fois.

M. de Gavardie. — On insulte publiquement les adversaires du gouvernement, et contre les assaillants on ne fait aucune poursuite.

L'orateur continue l'énumération des méfaits commis par M. Constans.

Voix à gauche. — On perd son temps ici ! (Protestations à droite.)

M. de Gavardie. — Vous avez un parti-pris d'empêcher la vérité de se faire jour.

M. le président. — Il y a cinq heures que vous parlez.

l'oncle Juan prit à part son neveu et lui fit cette confidence :

— Écoute, Miguel, mon séjour chez toi m'a ravi de quinze ans ; ne voilà-t-il pas mes anciens goûts qui me reviennent !

— Tant mieux ! mon oncle.

— Ton exclamation n'est point gracieuse, mon garçon, car il s'agit de ma vieille passion pour les voyages.

Prompt à se mêler, l'homme de finance regarda son interlocuteur avec des yeux effarés.

— Rassure-toi, continua celui-ci, je ne puis voler loin aujourd'hui, et mes rhumatismes m'auront vite coupé les ailes.

— Si vous êtes bien ici, pourquoi courir les champs, et pour aller où, s'il vous plaît ?

— Diable ! tu m'en demandes trop long. Tu sais que je suis amoureux de l'imprévu.

— Et quand prétendez-vous revenir ?

— Bientôt.

— Bientôt, ce n'est pas une date, mon cher oncle.

— Dans trois mois !

Et le vieux garçon ajouta finement :

— Si tu m'ouvres encore ta porte.

— Vous le promettez ?

— Je le jure !

Moyennant cet engagement formel, Miguel accorde la permission demandée, et l'oncle boucla sa

M. de Gavardie. — Je vais m'arrêter, je suis fatigué de parler devant des interruptions systématiques. Le 16 mai n'a eu qu'un tort, c'est de ne pas s'être servi de toutes les armes légales qu'il avait entre les mains.

Vous, vous en abusez et vous commettez des excès comme peu de despotes en ont commis. Rien ne pourra m'empêcher d'aller à mon but.

L'orateur rappelle le mot de M. Gambetta : Se démettre ou se soumettre.

M. le président. — Pas de personnalité. (Cris : A l'ordre ! à gauche.)

M. de Gavardie. — Cette injure aurait dû amener l'arrestation de M. Gambetta. (Protestations à gauche.)

Le gouvernement du 16 mai ne le fit pas par excès d'honnêteté et de libéralisme. Vous, vous n'auriez pas hésité. (Cris : A l'ordre ! — Vives interruptions à gauche. — Tumulte.)

M. le président. — Monsieur de Gavardie, je vous rappelle pour la troisième fois à l'ordre. Je consulte le Sénat pour savoir s'il y a lieu de vous maintenir la parole.

En ce moment, la gauche jubilait ; elle allait être enfin débarrassée de l'impitoyable accusateur. Cruelle désillusion ! le Sénat s'est montré plus libéral que les républicains, et, par 423 voix contre 444, a maintenu la parole à M. de Gavardie.

Le spirituel orateur remonta à la tribune et, jetant un regard railleur sur la gauche consternée, il s'écria : « Messieurs, je m'empresse de remercier le Sénat d'avoir bien voulu me maintenir la parole, et pour lui montrer toute ma reconnaissance... je me l'enlève à moi-même... et je termine. » On ne pouvait plus agréablement se jouer des républicains ministériels.

Après le discours de M. de Gavardie, le Sénat a passé à la discussion des articles du budget. Comme toujours, les différents crédits ont été votés à la vapeur et avec une rapidité regrettable.

Ensuite le Sénat passe à l'examen du budget de l'agriculture et du commerce.

M. Foucher de Careil demande au ministre que l'on crée en 1882 des concours pour les chevaux de trait.

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, dit que l'on créera en 1880 des concours de chevaux de trait et même des concours de chameaux.

M. Achille Joubert se plaint de ce qu'on ait voulu imposer au comice agricole de Segré, sur son affiche, les mots : « Comice subventionné ».

M. Tirard dit qu'il cherchera une formule qui puisse satisfaire tout le monde et qui indique que le comice reçoit une subvention.

M. de Kerdel dit que la formule exigée par le préfet de Maine-et-Loire attentait à l'indépendance du comice. Il y a donc eu excès de pouvoir.

M. Tirard. — Il y a eu excès de susceptibilité de la part du président du comice.

M. Monnet demande pourquoi on a retranché la subvention à un comice présidé par M. Taillefert, sénateur.

valise, joyeux comme un écolier en vacances.

— Ouf ! fit le ménage, qui respira librement ; nous allons, pour un instant, secouer notre double chaîne.

— C'est un rude métier que le nôtre, s'écria le mari.

— Heureusement, nous en serons récompensés.

— C'est égal, je voudrais bien savoir où ce vieux fou de Juan promène ses rhumatismes.

Deux mois se passèrent, durant lesquels Barbara adressa régulièrement à ses neveux des lettres pleines de tendresse ; mais du vieux garçon, point de nouvelles. On ne s'inquiétait pas, au reste ; connaissant l'aversion du bonhomme pour les écritures, et, confiant dans sa parole, les époux attendaient patiemment le terme qu'il avait fixé.

Le dernier jour du troisième mois, on apporta en effet une dépêche que Miguel reconnut aussitôt.

— Je le savais bien ! dit-il ; voici qu'il nous informe de son retour.

Mais quand il aperçut le timbre de Cuença, l'homme d'affaires changea de visage.

— Il se passe quelque chose d'extraordinaire, murmura-t-il.

Et, brisant le cachet d'une main fiévreuse, il lut ce qui suit :

« Mon cher neveu,

Je reviens dans huit jours avec la senorita

M. le ministre Tirard dit que la subvention a été retirée à ce comice parce qu'il refusait d'admettre de nouvelles recrues.

M. Taillefert. — On a prétendu faire entrer en une seule fois dans notre comice, composé de 250 membres environ, plus de 500 membres nouveaux ; c'eût été une invasion. La vérité est qu'on voulait faire d'un comice agricole un comice politique.

C'est alors que ces 500 personnes ont fondé un comice auquel ont été transférées les subventions que nous recevions. Ce comice a un caractère politique très-accusé.

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, répondant à une question de M. Halgan, dit que l'administration de l'agriculture ne fait jamais de politique.

Séance d'hier lundi.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses du ministre de la justice.

M. Oscar de Vallée reproche en termes véhéments à M. Cazot d'avoir laissé outrager la justice sans avoir protesté.

L'orateur rend un solennel hommage à la magistrature que le ministre de la justice a frappée à tort et à travers, au nom de la République. Il fait la critique des décrets du 29 mars, rédigés par le garde des sceaux.

M. Cazot a déshonoré la magistrature en ordonnant à ses procureurs généraux de se mettre à la suite de l'administration. Vous deviez laisser aux officiers du ministère public une liberté sans laquelle ils n'existent pas.

La séance continue.

Etranger.

Berlin, 29 novembre.

C'est pour en finir avec le socialisme en France, en Allemagne et partout en Europe que le prince de Bismark réunit les ambassadeurs et ministres des pays les plus exposés à cette gangrène sociale. Il s'agit d'établir une ligue anti-radical qui protégera tous les souverains. L'extradition politique sera reconnue d'absolue nécessité. Les gouvernements s'engageront à sévir impitoyablement contre les auteurs de désordres quels qu'ils soient, lorsque leurs discours auront pour but de répandre des idées subversives et dangereuses non-seulement pour tel ou tel pays, mais pour l'Europe en général.

C'est donc une conférence très-importante qui va être tenue à Berlin.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 28 novembre 1880.

Les transactions du comptant ont eu beaucoup d'animation pendant la semaine qui vient de finir. Nous indiquerons tout à l'heure les valeurs qui ont été le plus recherchées. Le marché du terme, au contraire, a été très-calme. Il ne pouvait guère en être autrement, car nous sommes restés, pendant ces huit jours, tout à fait en dehors de l'influence des deux liquidations du mois.

Diverses causes doivent faire entrevoir une amélioration prochaine de la cote. Il se fait dans la poli-

Barbara, désormais dona Ricardo. Fais part de cet heureux événement à ta femme. Depuis longtemps, je gémissais de nos petites querelles, dont souffrait aussi votre intérieur, et comme aucun sacrifice, tu le sais, ne coûte à mon affection pour toi, j'ai résolu d'y mettre un terme en épousant mon ennemi. La paix va donc rentrer avec nous dans la maison ! Mais ce n'est pas tout : si le médecin dit vrai, il y a une espérance qui, j'ai le droit de le supposer, se transformera dans sept mois en réalité. Paresseux ! faut-il qu'avec mes soixante ans je te donne l'exemple... »

Ici la lettre de l'oncle tomba des mains de Miguel, qui perdit l'usage de ses sens. Lucia n'était pas moins émue. Les époux se regardèrent fixement, ahuris, et l'on eût cru, à voir leur immobilité, qu'un doigt invisible venait de les changer en statues de marbre.

CHARLES GUILLETTE.

RIN.

En récitant sa théorie à son sergent, un volontaire d'un an avait remplacé le mot textuel par un synonyme.

Le sergent le reprend brusquement, en disant : Vous ne comprenez pas !

— Mais, sergent, c'est la même chose, répond le volontaire.

— Changez pas un mot, que je vous dis, reprit le sergent, sans quoi c'est moi qui ne comprendrais pas !

lique un véritable apaisement, à l'intérieur et à l'extérieur. Dulcigno va être rendu, ce qui permettra de réconcilier l'escadre européenne dont il n'est d'ailleurs plus question. Les fonds étrangers ont un bon courant d'affaires sur les places allemandes où les achats recommencent à dominer. Enfin, l'Angleterre nous donne l'exemple de la confiance en portant et en maintenant ses consolidés au-dessus du pair, à 100 3/8 et 100 5/16.

On s'explique, par suite, la grande fermeté dont ont fait preuve pendant tous ces jours-ci nos grands valeurs françaises. Le 5 0/0 n'a oscillé que de 119.15 à 119.30.

L'Italien a nettement dépassé le cours de 87.50. On a fait 87.80. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche est à 74.75 et 74.80. Le Florin Hongrois s'inscrit à 94.90. Le Russe 5 0/0 1877 se tient à 95.50.

Cette stabilité des fonds d'Etat se communique à toute la cote. Elle a favorisé sans aucun doute la spéculation qui s'est établie sur quelques titres spéciaux, tels que les actions de la Compagnie parisienne des Omnibus. Cette valeur a été poussée, à l'aide de chiffres vraiment fantastiques, au cours de 1,700; elle est redescendue hier à 1,600, cours rond. A ce prix même, l'exagération est manifeste.

A part ces détails, le marché de nos grandes valeurs françaises a été fort régulier. La Bourse a fait preuve d'une véritable sagesse. Des négociations actives ont eu lieu sur la Banque d'escompte aux cours de 815 et 820. La Société générale française de Crédit a été très-demandée à 705 et 710. Les clients de cet établissement deviennent des actionnaires. Personne n'est mieux à même qu'eux d'apprécier la puissante organisation de l'affaire et d'estimer l'importance des services qu'elle peut rendre au public.

Les actions de la Banque de dépôts et d'amortissement se classent dans les portefeuilles à 352.50 et 353. La hausse suivra de près l'achèvement de ce travail. La Caisse mutuelle des reports vient de porter à 10 millions son capital social, divisé en actions de 500 fr. Cette Société sera entièrement utile à la petite épargne, qu'elle groupe sous forme de dépôts et à qui elle permet d'aborder les opérations si lucratives des reports.

Le Crédit foncier est à 1,345. La Banque hypothécaire est très-ferme à 610. Les obligations 4 0/0 de la Société sont très-recherchées. En présence des difficultés que rencontre le placement des obligations à lots du Crédit foncier, on comprend mieux combien était utile la formule adoptée par la Banque hypothécaire.

On est à 960 sur le Crédit lyonnais, qui est fort lourd. La Banque de Paris fait 1,442.50.

Sur le marché des valeurs d'assurances, on s'entretient de la Foncière-Vie qui commence à fonctionner activement. Le titre coûte net 450 fr. La Foncière-Incendie et la Foncière-Vie sont l'objet de bons achats. On prévoit une large hausse sur la Foncière-Transports qui coûte net de 255 à 275 fr. et qui doit rapporter, dès le prochain exercice, un dividende annuel de 30 fr.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES BIENFAITS DE LA RÉPUBLIQUE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Que n'ont pas dit les républicains sur le prétendu dédain des autres gouvernements envers les ouvriers ? Combien de fois n'ont-ils pas vanté leur amour du peuple, et prôné *ubi et orbi* la prospérité républicaine ? »

Voici des faits qui contredisent singulièrement les paroles et les promesses des partisans de la République. Nous pourrions à l'occasion fournir des preuves de ce que nous avançons.

Lorsque les décrets sont venus chasser les religieux de leurs demeures, bien des travaux ont été arrêtés et des ouvriers sont restés depuis sans ouvrage.

Pour ne citer que quelques faits. Nous

savons, de source certaine, que l'abbaye des Bénédictins de Solesmes avait commandé pour 1,200,000 fr. de travaux, et qu'un entrepreneur d'Angers y était compris pour 300,000 fr.

Les RR. PP. Jésuites étaient à la veille de faire exécuter pour 300,000 fr. de travaux de toutes sortes.

Des personnes charitables avaient projeté d'agrandir le couvent des Capucins de la cour Saint-Laud. Une somme de 30,000 fr. était consacrée à ce projet.

La chapelle des Dominicains a été arrêtée dans sa construction par l'exécution des décrets. Les travaux à faire dans cet établissement religieux n'auraient pas coûté moins de 100,000 fr.

C'est donc une somme de plus de 1,600,000 francs que la République fait perdre aux ouvriers de l'Anjou et des environs.

Ajoutez à cela que les sculpteurs et tous les métiers qu'employaient les religieux pour l'ornement des chapelles sont maintenant sans ouvrage. Nous connaissons des ateliers de sculpture qui occupaient plus de cinquante ouvriers et qui n'en ont plus que cinq ou six.

Ces patrons et ouvriers ne doivent pas bénir la République.

Que dites-vous maintenant, lecteurs, de la prospérité républicaine? — Em. Pingault. »

ANGERS.

Samedi est venu, devant le tribunal correctionnel d'Angers, le procès intenté à M. Blavier, pour réouverture illicite d'un cercle dissous par arrêté du préfet. M. Blavier a été défendu avec talent par M^e Fairé contre les accusations de M. le procureur de la République.

Le tribunal a remis à huitaine le prononcé du jugement.

CHOLET.

On sait, dit l'Intérêt public, que cent cinquante hommes du 125^e de ligne sont chargés de garder l'abbaye de Bellefontaine, depuis l'expulsion des Trappistes.

La semaine dernière, quatre des soldats de ce détachement ont été amenés à Cholet et écroués à la maison d'arrêt : trois auraient dérobé des bouteilles de vin ; le quatrième aurait brisé un coffre-fort vide, mais dans lequel il espérait trouver de l'argent, et l'aurait ensuite jeté dans un puits où il a été découvert.

NANTES.

Le Phare de la Loire rapporte les paroles qu'aurait prononcées M. le président Crucy, à l'audience du tribunal correctionnel de Nantes. On jugeait certains faits qui se sont passés à Nantes, le 3 novembre courant, à l'occasion de l'application des décrets aux Capucins de la rue Noire. Au cours de l'interrogatoire des témoins à décharge, M. le président Crucy, interrompant l'un d'eux, aurait dit en termes à peu près textuels :

« Vous avez raison, les véritables ouvriers, les ouvriers honnêtes n'étaient pas là ; il est temps enfin d'appeler les choses par leur nom ; il n'y avait là que des mal-

teurs, venus pour attaquer tout ce qu'il y a d'honnête dans notre population, et, si j'ai un regret à exprimer, c'est que l'administration de la justice n'ait pas cru devoir tout d'abord commencer par rechercher les vrais auteurs du désordre. »

Le Phare de la Loire, qui se réserve sans doute de demander la révocation de M. Crucy, si le Sénat admet la suspension de l'inamovibilité, se contente pour aujourd'hui de provoquer la destitution de M. le substitut Gouraud, coupable de ne pas s'être retiré en protestant à l'audition de ces paroles.

(Espérance du peuple.)

LAVAL.

L'Anti-Radical, de Laval, nous signale un fait monstrueux qui vient de se commettre dans le département de la Mayenne, sur la route de Châtres à Evron.

On connaît ces admirables Petites-Sœurs des pauvres, qui se font les servantes du Christ, dans la personne de ses membres les plus infirmes et les plus délaissés, allant mendier pour eux un pain dont elles se contentent de manger les restes, et leur donnant avec une douceur angélique les soins les plus répugnants.

Deux de ces Petites-Sœurs faisaient leur tournée annuelle de quêtes sur la route de Châtres à Evron, marchant à pied pour éviter la dépense.

Passé dans une carriole au grand trot un monstre à face humaine : arrivé près des Petites-Sœurs, il détourne brusquement son cheval sur elles. Rangées près du fossé, l'une peut s'y précipiter, mais l'autre est abattue par le cheval, et la voiture lui passe sur les jambes, lui faisant de graves blessures.

Et le misérable, naturellement, s'éloigne à fond de train.

La justice recherchera-t-elle et punira-t-elle ce monstre ?

THEATRE DE SAUMUR. — Hier soir, la salle était comble à la représentation de Mignon. M^{lle} Nau, M^{lle} Lurie, M. Géraizer et M. Degenne ont été applaudis.

On nous annonce pour lundi prochain, à la demande générale, une quatrième et dernière représentation de la Fille du Tambour-Major.

M^{me} MATHIEU a l'honneur d'informer les familles de Saumur que sa Pension continue comme par le passé, et que les cours d'éducation maternelle, fondés par M^{me} MATHIEU en 1860, sont poursuivis sans interruption par M^{me} COSTE, dont les parents ont déjà pu apprécier les capacités et l'expérience.

Faits divers.

Le quai de l'Hôtel-de-Ville, à Paris, présente maintenant, dit la Patrie, un aspect des plus animés. C'est là, on le sait, que se tient le marché aux pommes, et il y arrive tous les jours, en ce moment, de dix à douze bateaux chargés de ce fruit.

Car il en sera ainsi jusqu'au milieu de janvier ; les arrivages durent près de trois mois.

Chaque bateau contient trois cent mille pommes, et il arrive tous les ans trois cents bateaux. Cela fait un total de 270 millions de pommes. Ajoutez à cela celles qui nous arrivent par les voies de fer et de terre, et vous aurez une idée de la terrible consommation qui s'en fait à Paris.

Les départements qui expédient la plus grande quantité de pommes sont la Seine-Inférieure et le Calvados ; viennent ensuite les départements du Loiret, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de l'Aisne, de la Marne.

Le dernier mot de l'affaire Cissey :

M. Laisant et M. Rochefort ont été victimes de leurs avocats.

M. Rochefort est resté sur le pavé Delarue et M. Laisant s'est noyé en Rivière.

Marché de Saumur du 27 novembre.

Blé semence (l'he)	22 50	Huile de noix	50 110
Blé nouv. (l'he)	—	Huile chene	50
Foin (l'he)	77	Graine trèfle	50
Halle, moy.	74	— luzerne	50
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780 90
Orges	65	Luzerne	780 85
Avoine bar.	50	Paille	780 50
Fèves	75	Amandes	50
Pois blancs	80	Cire jaune	50 190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	45
Chenevis	50	— 2 ^e	41
Farine, culas	157	— 3 ^e	38

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité	225 à 250
Id., 1880, 2 ^e	150 à
Ordin., env. de Saumur 1880, 1 ^{re}	115 à
Id., 1880, 2 ^e	105 à
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re}	120 à
Id., 1880, 2 ^e	110 à
Le Puy-N.-B. et environs 1880, 1 ^{re}	100 à
Id., 1880, 2 ^e	95 à
La Vienne, 1880,	90 à

ROUGES (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1880	à
Id., 1880	à
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité à
Id., 1880	2 ^e id. à
Id., 1880	3 ^e id. à
Varrains, 1880	1 ^{re} id. 150 à
Varrains, 1880,	2 ^e id. 140 à
Bourguell, 1880	1 ^{re} qualité 160 à
Id., 1880,	2 ^e id. 150 à
Id., 1880,	3 ^e id. à
Id., 1880,	4 ^e id. à
Restigné 1880,	1 ^{re} id. 150 à
Id., 1880,	2 ^e id. à
Chinon, 1880,	1 ^{re} id. 150 à
Id., 1880	2 ^e id. 140 à
Id., 1880	3 ^e id. à
Id., 1880	4 ^e id. à

NOUVEAUX (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1880	à
Id., 1880	à
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité à
Id., 1880	2 ^e id. à
Id., 1880	3 ^e id. à
Varrains, 1880	1 ^{re} id. 150 à
Varrains, 1880,	2 ^e id. 140 à
Bourguell, 1880	1 ^{re} qualité 160 à
Id., 1880,	2 ^e id. 150 à
Id., 1880,	3 ^e id. à
Id., 1880,	4 ^e id. à
Restigné 1880,	1 ^{re} id. 150 à
Id., 1880,	2 ^e id. à
Chinon, 1880,	1 ^{re} id. 150 à
Id., 1880	2 ^e id. 140 à
Id., 1880	3 ^e id. à
Id., 1880	4 ^e id. à

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé.

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à

avait avoir la cinquantaine. C'était un type de distinction, réunissant la bonté du cœur à la finesse de l'esprit. Il avait connu le comte en Italie, où ce dernier faisait d'assez longs séjours nécessités par l'état de sa santé.

En dehors de cette intimité, le père de Jeanne avait peu de relations. Tout au plus voyait-il, à des intervalles éloignés, son frère cadet, le vicomte Léon de Valbret, qui habitait pourtant une propriété à peine distante de sept à huit kilomètres du domaine patrimonial.

Mais le vicomte, resté célibataire, avait un genre de vie tout différent de celui de son frère. C'était un amateur passionné de sport et de chasse, et ses chevaux et ses chiens absorbaient tous ses soins et toutes ses affections. C'était d'ailleurs le meilleur homme du monde, aimant beaucoup son frère que sa faible constitution condamnait à une vie paisible, et chérissant sa jolie nièce.

Aussi, quand Jeanne se trouva orpheline, le vit-on soucieux et perplexe, en pensant à l'avenir de cette enfant dont la protection lui incombait naturellement ; et il se demanda ce qu'elle allait devenir sous la tutelle d'un homme tel que lui, habitué à la rude vie du campagnard. Il comprenait que cette charmante et frêle créature se trouverait transportée, à ses côtés, dans un milieu où elle ne saurait prendre que de l'ennui.

(A suivre.)

THÉOPHILE DENIS.

Feuilleton de l'Écho Saumurois

JEANNE DE VALBRET

PAR THÉOPHILE DENIS.

S'il vous arrivait aujourd'hui de vous promener aux environs de Tours, sur les bords de la Loire, et de jeter les yeux sur les manoirs aristocratiques qui s'élèvent dans cette partie de la vallée, il en est un qui vous frapperait sans aucun doute, par l'étrangeté de sa physionomie : c'est le château de Valbret.

A l'extérieur comme au dedans de son enceinte, la vie est complètement absente. Les bâtiments, sans être atteints de vétusté, ont cependant l'aspect désolé des ruines. Parc, jardin, bosquets, tout y est négligé et livré au caprice de la nature. Enfin l'on y sent ce froid et cette tristesse qui vous saisissent au milieu d'un vaste et silencieux domaine inhabité depuis un certain temps.

C'est là que s'est consommé, dans les derniers jours de l'année 1870, l'effroyable drame que nous allons rapporter dans ses détails ; le public en a pu lire une des péripéties dans les journaux de Paris qui se publiaient à Tours, à l'époque où la délégation

du gouvernement avait son siège dans cette ville. Mais ce n'était qu'un récit incomplet, un incident isolé, comme on le verra par la suite.

Voici, au surplus, les quelques lignes qui ont paru dans ces feuilles ; elles nous serviront en quelques sorte de prologue :

« Une jeune fille de vingt ans, M^{lle} Jeanne de Valbret, a été, il y a deux semaines environ, la victime d'un terrible accident. En lisant, un soir, près du foyer de sa chambre à coucher, le feu a pris à son poignoir de mousseline ; en un instant elle a été enveloppée par les flammes.

Lorsque ses gens, attirés par ses cris, arrivèrent auprès d'elle, tous ses vêtements étaient consumés, et son corps n'offrait plus qu'une horrible plaie. Ses cheveux et ses sourcils ne laissaient plus de traces, et sa peau, noircie et gonflée, se détachait par lambeaux. C'était un affreux spectacle. La pauvre enfant râlait en attendant le médecin, et l'on croyait qu'il ne trouverait plus qu'un cadavre.

Cependant, des soins intelligents paraissent avoir écarté tout danger de mort ; mais la jeune fille sortira de cette catastrophe complètement défigurée : son visage, dit-on, restera hideux et repoussant, et il n'est pas bien sûr qu'elle recouvre l'usage de ses jambes, dont le feu a littéralement dévoré les chairs.

On assure que M^{lle} de Valbret était sur le point

de se marier. Mais depuis qu'elle a pu avoir conscience de son état, elle a formellement déclaré sa résolution d'entrer au couvent, même dans le cas où son fiancé voudrait faire acte d'un dévouement considéré comme presque surhumain. »

Nous allons, ainsi que nous l'avons dit, rétablir les faits dans toute leur exactitude, et nous transporterons le récit qu'on vient de lire à la place qui lui assigneront naturellement les événements qui vont appeler l'attention du lecteur.

Non pas que la vérité soit moins épouvantable que ce récit ; au contraire. Quand vous serez en face de la réalité, la tragédie de Valbret vous apparaîtra sous des couleurs encore plus sombres. Mais d'abord, avant de retracer les sanglantes péripéties de son dénouement, remontons rapidement aux causes qui l'ont amené.

II

Jeanne de Valbret n'avait pas connu sa mère, morte en lui donnant le jour ; et elle n'avait pas encore atteint sa dix-septième année, quand elle perdit son père.

Au moment de ce dernier deuil, il y avait au château les deux amis de la famille, lord et lady Feymer, qui passaient rarement une année sans venir s'installer quelques temps en Touraine, auprès du comte de Valbret.

Lord Feymer était un diplomate anglais qui pou-

Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalessière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalessière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalessière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalessière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et

prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Dédé, professeur de chimie.

N° 68,380. — M. Perrin de la Hitoles, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalessière.

Cure N° 65,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques; la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESSIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BRISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CREDIT HYPOTHECAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RENOY et C^e, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
		A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.	
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.		11 h. 55 matin.
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —		11 48 —	9 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
		A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.		9 h. 15 matin.	9 h. 59 matin.
8 35 —		5 17 soir.	6 36 soir.
12 15 soir.	3 50 —		4 38 —
6 45 —	10 47 —		11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	85 50		10	Crédit Foncier colonial.	430			C. gén. Transatlantique.	610			
4 % amortissable.	87 50	05		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	15		Canal de Suez.	1293 75	6	25	
5 % amortissable.	114		25	Obligations foncières 1877.	358	50		Société autrichienne.	610			
Obligations du Trésor.	119 10	05		Obligations communales 1879.	466		2					
Obligations du Trésor nouvelles.	529			Oblig. foncières 1879 3 %.	463							
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	236 35		25	Sec. de Crédit ind. et comm.	730		5					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	502 75	25		Crédit mobilier.	670	10						
— 1865, 4 %.	524	1	50	Crédit Foncier d'Autriche.	795		3 75					
— 1869, 3 %.	401	1		Est.	750	2	50		392			
— 1871, 4 %.	397		2	Paris-Lyon-Méditerranée.	1406 25	1	25		Midi.	394		
— 1875, 4 %.	510 50	75		Midi.	1085	3	75		Nord.	398		
— 1876, 4 %.	510 25		75	Nord.	1665		10		Orléans.	395		
Banque de France.	3720		20	Orléans.	1240	2	50		Ouest.	394 50		
Comptoir d'escompte.	980	5		Ouest.	815		3 75		Paris-Lyon-Méditerranée.	395		
				Compagnie parisienne du Gaz.	1425	15			Paris (Grande-Ceinture).	388		
									Paris-Bourbonnais.	395		
									Canal de Suez.	572 50		

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES	
3 heures 8 minutes du matin.		express-poste.	
6 — 45 —		(s'arrête à Angers)	
8 — 56 —		omnibus-mixte.	
1 — 25 —		soir.	
3 — 32 —		express.	
7 — 15 —		omnibus.	
10 — 37 —		(s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		ARRIVÉES	
3 heures 26 minutes du matin.		direct-mixte.	
8 — 21 —		omnibus.	
9 — 40 —		express.	
12 — 40 —		soir.	
4 — 44 —		omnibus-mixte.	
10 — 28 —		express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 décembre 1880, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE et par le ministère de M^e LE BLAYE et M^e LAUMONIER,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 4,

Composée de cinq pièces, mansardes, écurie, remise, jardin et servitudes.

Mise à prix : 2,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (738)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A CÉDER

A L'AMIABLE,

LA CLIENTÈLE ET L'OUTILLAGE

D'UN ATELIER

de

MARÉCHAL-FORGERON

Situé à Doué, rue de Cholet.

S'adresser, pour traiter, à M. Masson, géomètre à Doué, et audit notaire. (707)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

DE VINS

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le vendredi 3 décembre 1880, à une heure de relevée, à Saumur, dans les magasins de M. Pichat, place du Roi-René.

Il sera vendu, par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, Onze fûts, contenant environ 64 hectolitres de vin rouge du Roussillon, garanti naturel.

Dont : 3 fûts 1^{er} crû.

Et : 8 fûts 2^e crû.

On pourra déguster le matin avant la vente.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (756)

A VENDRE

UNE JUMENT BAIE

S'adresser aux demoiselles PEPIN.

AVIS.

Obligations hypothécaires de 300 francs au porteur, rapportant 5 0/0 net d'impôt, valeur de toute sécurité.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILLIAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur. (670)

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉVRALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques DES MILIEUX DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)

MENTION HONORABLE
A L'EXPOSITION
UNIVERSELLE INTERNATIONALE
PARIS 1878

MAISON DE FABRIQUE
LE PORT-DU-SALUT

Dépôt Général:
PARIS
2, Rue des Lions-Saint-Paul

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de 500 fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires
Encyclopédies
Histoire
Géographie
Littérature
Philosophie
Sciences
Industrie
Beaux-Arts

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture
Construction
Ouvrages illustrés
Voyages
Romans
Publications artistiques
Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMOIRIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIOU. 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors-texte et 800 bois dans le texte.

ON DEMANDE A ACHETER plusieurs CUVES EN BOIS. S'adresser à la maison ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent. (723)

VINS DE L'HERAULT
Maison LÉOPOLD ROUDIER, propriétaire à Lignan, près Béziers.
Dans les localités dépourvues d'agent, s'adresser directement à la Maison. (609)

LA PROVINCIALE

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, le Chômage en résultant Et contre les ACCIDENTS CORPORELS et MATÉRIELS

Capital social : DIX MILLIONS de Francs

Siège de la Société : Paris, 13, rue Grange-Batelière

Outre les assurances collectives, individuelles et responsabilité civile contre les accidents de toute nature, la Provinciale a innové en France diverses combinaisons contre les accidents arrivant aux voyageurs. Elle assure ceux-ci au moyen d'une police-chèque valable pendant un temps déterminé; elle vend également des tickets d'assurance pour 1, 2, 3 et 4 jours, dont le prix varie, suivant la somme assurée, de 10 c. à 1 fr. 45.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à ses agents en province.

Saumur, imprimerie de P. GODET.